

**COMMUNE DE VULLIERENS**

PLAN D'AFFECTATION DÉTAILLÉ DE LA ZONE CENTRALE 15 LAT

Approuvé par la Municipalité de Vullierens dans ses séances du 3 février 2020 et du 15 août 2022

Le Syndic : Bertrand DUPERREX La Secrétaire : Christiane ROCHAT

Soumis à l'enquête publique du 22 février au 22 mars 2020  
Soumis à l'enquête publique complémentaire du 29 août au 29 septembre 2022

Le Syndic : Bertrand DUPERREX La Secrétaire : Christiane ROCHAT

Adopté par le Conseil général de Vullierens dans sa séance du 20 juin 2023

Le Président : Jacques GOLAY La Secrétaire : Christiane ROCHAT

Approuvé par le Département compétent, Lausanne, le .....

La Cheffe du Département :

Entrée en vigueur constatée, le .....

**CE** Vallotton et Charand SA architectes - urbanistes FSU Lausanne, le 27 juillet 2023  
rue de Bourg 28 CP 6330 1002 Lausanne tél. 021 310 01 40 info@papayens.ch  
K:\MANDAT\Vullierens\05051\_Région\_PGA\_Vullierens2\_plan15LAT\_PGA\_v11\_synthese\_approbation.vox  
15091 23\_08\_21

Plan de base établi conformément aux données cadastrales fournies décembre 2019 par l'ASIT-VD

**BBHN SA**  
Ingénieurs géomètres officiels  
Av. de Lancy 17  
1110 Morges

Authentifié conformément à l'article 15 RLAT par M. Bovay, ingénieur géomètre breveté à Morges,  
le : 20 février 2020

**LÉGENDE**

échelle 1:1'000

perimètre du plan d'affectation détaillé de la zone centrale 15 LAT

**Espaces extérieurs**

- aire de dégagement
- aire paysagère
- aire des aménagements extérieurs
- aire d'installations publiques
- (a) stationnement
- (b) place ou jardins publics

**Constructions existantes**

- aire des bâtiments à conserver
- bâtiment existant
- bâtiment devant être démolé pour l'utilisation des SPQ

**Constructions nouvelles**

- aire d'évolution des constructions
- surface de plancher déterminante

**A titre indicatif**

- vigne

